

## *Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds*

<p>L'an DEUX MILLE QUATOZE Le 3 avril à 20 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire. <b><u>Etaient présents</u></b> : Mesdames E. Mallet – M. Blavette – S. Foret – N. Murillo et Messieurs S. Wambst – H. Garnier – A. Dutertre – G. Hattray - P. Hamelin – P. Voltz <b><u>Absent(e)</u></b> : // <b>Formant la majorité des membres en exercice</b> <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : M. Blavette <b><u>Assistait également à la réunion</u></b> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><b><u>Date de convocation</u></b> 28 mars 2014</p> <p><b><u>Date d'affichage</u></b> : 14 avril 2014</p> <p><b><u>Nombre de Conseillers</u></b> : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11</p>
--	--

**M. Le Maire demande à ajouter 2 objets à l'ordre du jour :**

### **1- Modification des statuts de la communauté de communes : chapitre « communications électroniques : Etablissement et exploitation d'infrastructures de réseaux de communication électronique »**

Monsieur le Maire fait suite à la demande de Madame Christine Marchand, Présidente de la communauté de communes des Brières et du Gesnois, concernant la modification des statuts de la communauté de communes pour intégrer la compétence aux actions d'aménagement numérique.

Après avoir donné lecture du courrier de Madame La Présidente et des modifications proposées, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **Adopte** la modification des statuts.

Monsieur Pascal HAMELIN propose de faire un point sur les différentes possibilités techniques, les relations à établir, et les données de coût concernant l'accès de la commune aux technologies portables, à la fibre optique, et à un débit internet convenable. Le sujet est mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire précise que c'est une demande récurrente de la population de la commune.

### **2 – Modification des statuts du SI du DUÉ et NARAIS (Syndicat des rivières)**

Pour rappel, le 28 janvier 2014, le Conseil Municipal de Surfonds avait approuvé les modifications des statuts du SI de Rivières du Dué et Narais, mais n'avait pas annexé ces derniers lors de la transmission au contrôle de légalité. Les services de l'Etat demandent au Conseil Municipal à se prononcer sur cette modification.

Après avoir pris connaissance des statuts et des modifications, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **Adopte** la modification des statuts.

### **3- Désignation des représentants de la Commune au sein de structures intercommunales**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune au sein des diverses structures intercommunales dont elle fait partie.

#### Communauté de Communes Des Brières et du Gesnois

Il est rappelé que La Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 complétée par la Loi relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération du 31 décembre 2012, a modifié les dispositions relatives à la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes et d'agglomération.

La commune doit être représentée par 2 délégués (voir compte-rendu du 2 juillet 2013) au sein de la communauté de communes des Brières et du Gesnois. Ces derniers sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal comme suit : M. Michel JACK Maire et M. Alain DUTERTRE 1<sup>er</sup> Adjoint.

M. Le Maire rappelle que l'élection communautaire sera le 25 avril 2014.

#### S.I.A.E.P. du Jalais (Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable)

Mrs Michel JACK et Alain DUTERTRE se portent candidats aux fonctions de délégués titulaires et Mrs Gérard HATTRY et Sébastien WAMBST aux fonctions de délégués suppléants de la commune. Après vote, le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

#### S.I.A Surfonds – Volnay (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Il convient de désigner 4 membres délégués. Mrs Michel JACK et Alain DUTERTRE, Gérard HATTRY et Patrick VOLTZ se portent candidats aux fonctions de délégués de la commune. Après vote, le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

#### Centre Social de Montfort

Mr M. Jack se porte candidat aux fonctions de délégué titulaire et Mme Nathalie MURILLO se porte candidat aux fonctions de déléguée suppléante de la commune. Après vote le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

#### Syndicat du Dué et Narais

2 délégués sont à désigner. Mrs Michel JACK et Alain DUTERTRE sont candidats aux postes de délégués titulaires. Après vote, le Conseil Municipal accepte ces candidatures à l'unanimité.

#### CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Il convient de désigner 2 délégués (1 élu et 1 agent). Mme Stéphanie FORET se porte candidat pour les élus. Après vote le Conseil Municipal accepte cette candidature à l'unanimité.

Monsieur Le Maire désigne Madame Florence Tuytten, adjoint administratif, comme déléguée des agents de la commune.

### **4- Présentation des commissions communales**

#### Finances et budget

Responsable : Harold GARNIER

Membres : Mélanie BLAVETTE -Emmanuelle MALLET - Pascal HAMELIN - Patrick VOLTZ - Michel JACK

#### Travaux et voirie

Responsable : Alain DUTERTRE

Membres : Stéphanie FORET - Harold GARNIER - Gérard HATTRY - Patrick VOLTZ – Sébastien WAMBST - Michel JACK

L'installation du bureau du SIA sera le 17 avril 2014. Concernant les travaux de la station d'épuration, M. Le Maire informe que le Marché Public (MAPA) a été lancé le 02 avril 2014. L'analyse des offres se fera conjointement par le bureau d'études et la commission.

M. Harold GARNIER va rentrer en contact avec M. Régis VALLIENNE Maître d'Oeuvre pour prendre rendez-vous avec les membres de la commission afin de connaître le dossier de travaux de la salle polyvalente.

### Urbanisme

Responsable : Sébastien WAMBST

Membres : Alain DUTERTRE - Harold GARNIER - Nathalie MURILLO - Gérard HATTRY - Michel JACK

M. Le Maire informe que le PLU est disponible en Mairie. Il rappelle que la commune adhère au CAUE (Conseils d'Architectures de l'Urbanisme et de l'Environnement. La décision de la reconduite de cette adhésion sera prise au prochain conseil municipal.

### Communication

Responsable : Mélanie BLAVETTE

Membres : Emmanuelle MALLET - Harold GARNIER - Stéphanie FORET - Pascal HAMELIN  
Patrick VOLTZ - Michel JACK

Un Surfonds Infos sera présenté au prochain conseil municipal pour impression en mai prochain.

### Animation et culture

Responsable : Gérard HATTRY

Membres : Nathalie MURILLO - Sébastien WAMBST - Patrick VOLTZ - Michel JACK

### Enfance et scolaire

Responsable : Emmanuelle MALLET

Membres : Mélanie BLAVETTE - Nathalie MURILLO - Michel JACK

M. Le Maire informe que la commune abrite environ cinquante enfants scolarisés. Il faudra sécuriser les demandes de paiement, et se retrancher si nécessaire derrière le tarif départemental. La demande de création d'un SIVOS avec la commune de Bouloire est un objectif.

## **5- Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire (art.L2122-22 du CGCT)**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal peut décider, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

**La délégation de signature de Monsieur le Maire sera faite par arrêté**

## **6 – Indemnités du Maire et des Adjoints**

Le maire et les adjoints ayant reçu une délégation peuvent prétendre à une indemnité de fonction. Le montant est fixé par un vote du conseil municipal. Pour une commune de – 500 habitants pour L'indemnité du maire est de 17% maxi de l'indice brut 1015 soit 646.25 € brut par mois et pour les adjoints, l'indemnité est de 6.6 % maxi de l'indice brut 1015 soit 250.90 € brut par mois

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Fixe** avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 17 % de l'indice 1015.

**Fixe** avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 6,6% de l'indice 1015.

### **La délégation de signature de Monsieur le Maire sera faite par arrêté**

Le Conseil Municipal **décide** également à l'unanimité que les indemnités versées jusqu'au 31 mars au Maire et aux adjoints de la mandature précédente restent acquises.

## **7- Questions diverses**

Monsieur le Maire précise que pour la bonne tenue des ordres du jour et la prise en compte des questions diverses, ces dernières devront être adressées au secrétariat de mairie.

### **Permanences du Maire et des adjoints**

Après concertation avec Madame Tuytten, secrétaire de mairie, pour déterminer les plages horaires les plus adaptées et les plus fréquentées, Monsieur le Maire assurera deux permanences en Mairie :

- Le lundi après-midi de 15h à 18h30.
- Le Jeudi après-midi de 14h à 17h30.

Les trois adjoints assureront à tour de rôle une permanence le samedi, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 10 h à 12 h, à partir du 19 avril 2014. Cette première permanence sera assurée par les Maires Adjoints. Ils pourront éventuellement recevoir le soutien ponctuel des autres conseillers lors de ces permanences.

Une réunion hebdomadaire du Maire et de ses adjoints sera mise en place chaque lundi de 19h à 19h30. Le programme et la durée seront adaptés selon les besoins.

### **Commémoration du 8 mai 1945**

Le discours sera envoyé par le ministère de l'intérieur. Monsieur le Maire procédera à l'accueil des Surfondaises et des Surfondais, et Madame Mélanie BLAVETTE lira le discours. L'appel au mort sera effectué par un enfant du village (pour cette année, Enzo HATTRY s'est porté volontaire).

Le secrétariat s'occupe de commander les gerbes. Le rôle de porte-drapeau sera proposé à Monsieur Dominique Leroux.

Monsieur le Maire précise que la présence de l'ensemble du Conseil Municipal est souhaitée, et que chacun se doit de diffuser l'information sur cette manifestation. Un tract sera édité en Mairie.

Le vin d'honneur aura lieu dans la salle des fêtes. Une demande de devis sera adressée à la commerçante pour une assemblée estimée à cinquante personnes. D'autres devis seront établis. Ils seront soumis au prochain conseil municipal.

### **Commerce**

M. Le Maire informe que M. Bruno GIRARD concessionnaire du bail commercial du commerce, cherche un repreneur.

### **Pot de l'amitié**

Les conseillers municipaux offriront « le verre de l'amitié » aux Surfondaises et Surfondais le 12 avril 2014 à 11 h en salle polyvalente. L'organisation et le financement de ce rendez-vous sera à la charge des conseillers municipaux. Dans une démarche d'ouverture, des invitations seront envoyées aux élus locaux.

## TIS

En vue de l'obtention d'une meilleure desserte des transports, suite à une demande d'une habitante de Surfonds les services transports du Conseil Général vont être relancés.

## Voirie – Route d'Ardenay

Après la proposition de Monsieur Dumont d'investir dans des panneaux de signalisation pour avertir de la présence possible de cavaliers, une rencontre avec Madame Fougerais est nécessaire afin de déterminer comment mettre en conformité les deux sites concernés, avant et après la sortie des écuries et le chemin de randonnée.

Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec le représentant de la DDT pour lister les besoins.

## Radar pédagogique

Pour rappel, la mandature précédente a voté l'achat de deux radars pédagogiques. Un seul a été commandé. Il sera installé à l'entrée de la rue du Cheval Blanc dans le sens Surfonds → Volnay dans le virage un peu en amont de l'habitation N° 25 rue du Cheval Blanc.

## Entretiens des agents municipaux

Monsieur le Maire et ses adjoints recevront la semaine prochaine (lundi 07 avril) les agents municipaux en entretien.

## Divers

M. Harold GARNIER va se renseigner auprès du Conseil Général pour le prêt d'un karcher.

## Agenda

- Samedi 12 avril : Pot de l'amitié
- Jeudi 17 avril : Installation du SIA (Mercredi 30 avril : Ouverture des plis appel d'offres station d'épuration).
- Jeudi 24 avril : Réunion du Conseil Municipal.
- Jeudi 8 mai : Cérémonie armistice 1945
- Mercredi 21 mai : Réunion du Conseil Municipal
- Jeudi 26 juin : Réunion du Conseil Municipal

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.**

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds  
Du 3 avril 2014

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
DUPERRIN-MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
WAMBST Sébastien	X		
VOLTZ Patrick	X		